

DESTINATIONS JEUNES

de 6 à 17 ans

Vie Collective

La vie collective entraîne quelques contraintes (participation aux courses, à la préparation des repas, au ménage...). Pour le bon déroulement du séjour, les participants s'engagent à respecter les règles de conduites nécessaires et les législations en vigueur en particulier pour les séjours itinérants dans les pays étrangers.

Sexualité

Les relations entre adultes et mineurs sont évidemment exclues. En fonction de l'âge des jeunes, l'équipe d'encadrement abordera le sujet de la sexualité dès le premier jour du séjour, notamment la contraception.

Dans tous les cas, nous vous informons que d'après la réglementation (article R227-6 du code de l'action sociale et des familles) les locaux doivent permettre la non-mixité pour les enfants âgés de plus de 6 ans (dortoirs et sanitaires).

Objet de valeurs

Les objets de valeur sont déconseillés (portable, appareils photos, bijoux, lecteur MP3, etc...) et ceux-ci seront sous l'entière responsabilité du jeune et aucune prise en charge par le CCE ne sera possible en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Appareils photos

Le CCE met à disposition des séjours, des appareils photos, pour immortaliser les moments vécus sur les séjours. Donc il n'est pas nécessaire d'apporter son appareil photos. Ces photos servent en premier lieu à la confection de « l'aventurier », mais aussi pour le catalogue et autres supports de communication (site internet, brochure, pancarte,...). De ce fait, les parents acceptent tacitement et par avance lors de leurs inscriptions l'utilisation de ces photos où pourront figurer leurs enfants.

Portable

Le téléphone portable est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en séjour de

vacances. Cependant nous insistons sur le fait que l'usage simple ou abusif du téléphone portable peut nuire à la vie en collectivité. Cependant son utilisation sera négociée avec le groupe pour ne pas nuire au fonctionnement du séjour. De plus, lors de séjours à l'étranger les communications téléphoniques sont très souvent surtaxées et entraînent un coût très élevé des appels. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas emporter de téléphone portable pendant les séjours. Des cabines téléphoniques seront mises à disposition pour communiquer. Nous vous suggérons de donner une carte téléphonique à votre enfant.

Communication avec les familles

Allo-colo

Le « Allo-Colo » est une messagerie qui permet à l'équipe encadrant et au participant de laisser un message. Ceci permet aux parents d'avoir des nouvelles du séjour assez régulièrement. Ces messages sont ensuite retranscrits sur le site du CCE :

<http://cce.ues-veoliaeau-generaledeseaux.com>

Carte Postale

Une carte postale offerte par le CCE vous est envoyée au début du séjour de votre enfant. Nous vous conseillons de donner des enveloppes timbrées à votre enfant...

Blog

Un blog est mis en place quelques jours avant le départ des séjours afin de prendre contact avec l'équipe d'animation ou de préparer le séjour. Le blog est mis à jour et alimenté en photos et messages afin que les parents suivent le séjour de leurs enfants. Cependant, selon les destinations, l'équipe d'animation ne pourra pas toujours trouver de connexion internet.

Linge

Le trousseau, inventaire indicatif du sac à dos, se trouvera dans le projet aventure. Il est proposé par l'équipe qui a préparé le séjour. Cette liste vous permet d'ajuster les quantités en fonction du séjour.

Nous vous conseillons de prévoir des vêtements pratiques, résistants et pas neufs

Le linge est lavé dès que le séjour dure plus de 11 jours. Il est OBLIGATOIRE de marquer ses vêtements pour éviter les pertes. Pour les séjours itinérants un SAC A DOS est également OBLIGATOIRE.

Argent de poche

L'argent de poche n'est pas nécessaire sur les séjours de vacances. En effet, le séjour est tout compris. Aucune activité n'occasionne une participation financière des enfants. Cependant, l'enfant peut amener de l'argent de poche pour ses dépenses personnelles (cartes postales, souvenirs, friandises...). La somme de 10 à 30 €, selon l'âge et la durée du séjour, nous semble suffisante.

Encadrement

Les équipes d'animation sont composées d'animateurs et de directeurs diplômés et expérimentés (BAFD, BAFA, Brevet d'Etat...) qui adhèrent au projet éducatif du CCE.

Le CCE compte sur la fidélisation de ses équipes et leurs formations entre les différents séjours. Ainsi elle permet une continuité pédagogique et un suivi des jeunes de séjour en séjour. Un week-end préparatoire est organisé avant l'été afin de préparer au mieux les séjours avec les équipes d'animation.

Les équipes harmonieuses allient compétences, talents et motivations de chacun. Elles ont le souci permanent de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Le taux d'encadrement du CCE varie entre 1 adulte pour 8 à 10 jeunes suivant les séjours, au lieu de 1 pour 12 selon la réglementation.

Santé et frais médicaux

Durant le séjour, le CCE fait l'avance des frais médicaux (consultation médecin, examens médicaux, médicaments...).

En cas de maladie, visite du médecin ou accident vous serez prévenus ainsi que vos responsables de CE par le CCE dans les plus brefs délais.

A la fin du séjour, une facture vous sera adressée par courrier et à votre domicile. Les justificatifs de soins vous seront retournés à réception de votre règlement exclusivement par chèque et libellé à l'ordre du CCE.

Pour les séjours en Europe, nous demandons à ce que le jeune soit muni de la Carte Européenne d'Assurance Maladie délivrée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre domicile.

Papiers administratifs

Dans le cadre du plan Vigipirate, tout citoyen doit avoir en sa possession une pièce d'identité. C'est pourquoi votre enfant doit avoir sur lui sa Carte Nationale d'Identité même pour les séjours en France.

Pour les séjours en Europe CNI + Autorisation de Sortie de Territoire ou Passeport à son nom et en cours de validité.

Pour les séjours hors Union Européenne, le passeport du jeune est OBLIGATOIRE.

IMPORTANT : Pensez à demander relativement tôt aux administrations (mairie, sous-préfecture, CPAM...) de votre région quels sont les délais d'attente pour obtenir ces documents. Et enfin, assurez-vous que tous ces documents seront valables durant tout le séjour de votre enfant.

Voilà pour l'essentiel de nos valeurs et projets qui animent notre engagement. Si vous avez des remarques ou suggestions vous pouvez les faire parvenir à vos représentants, qui au moins deux fois par an sont invités dans le cadre de notre Commission Nationale des Activités Commune (CNAC) à participer à l'élaboration des projets et à émettre les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre et à leur fonctionnement.

L'équipe du CCE